

Les subsides

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

Le président suppléant (M. Guilbault): Le consentement unanime n'existe pas . . .

[Traduction]

Une voix: Les libéraux le protègent. Il ne peut répondre.

Le président suppléant (M. Guilbault): Nous poursuivons le débat; la parole est au député de Cambridge.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le ministre a dit qu'il voulait être équitable. Pourquoi l'empêchez-vous de répondre à des questions qui sont justifiées et qui appellent une réponse à la Chambre?

Le président suppléant (M. Guilbault): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Je ne fais qu'appliquer le Règlement. Une période de questions et réponses de dix minutes est autorisée après chaque intervention. Lorsque cette période est expirée, je dois le signaler à la Chambre.

M. Taylor: Le consentement unanime permet de prolonger cette période indéfiniment.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Taylor: Ce sont les libéraux qui ont dit non. Est-ce juste?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. La parole est au député de Cambridge.

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, Mildred Geisel est une veuve d'Elmira, en Ontario. Elle a perdu son mari il y a plusieurs années et n'a jamais fait de déclaration d'impôt sur le revenu. Elle a \$11,000 de rente par année et touche la pension de sécurité de la vieillesse. En outre, elle possède à Elmira un tout petit appartement dont son fils s'occupe. Peu après Noël, les agents du fisc sont entrés en action, ils ont rempli à sa place ses déclarations d'impôt d'une façon tout à fait arbitraire et ils ont procédé à une évaluation sans tenir compte le moindre de ses dépenses. Cette dame doit maintenant au fisc \$40,000. Alors qu'ils procédaient à leur évaluation, les agents du fisc en ont profité pour bloquer ses comptes de banque et prendre tout ce qu'elle possédait, y compris les \$11,000 qu'elle a reçus. Mildred Geisel a à sa décharge un élément que j'aimerais signaler à toute la Chambre. Elle a 83 ans.

Depuis deux mois, mes collègues et moi nous appliquons à faire ressortir le fait que les agents du fisc semblent avoir adopté une certaine attitude. Nous devons reconnaître qu'ils se comportent fort mal avec les gens, non seulement lorsqu'ils procèdent à des vérifications, mais aussi lorsqu'ils cherchent à percevoir les sommes dues ou qu'ils intentent des poursuites. Ils se comportent mal non seulement avec les personnes âgées, mais aussi avec les agriculteurs, les pêcheurs, les petits entrepreneurs et tous les contribuables. Les agents du ministère du Revenu national ne font pas d'exception et traitent tout le monde de la même façon, c'est-à-dire mal. Ce n'est qu'au cours des 18 derniers mois que j'ai constaté chez eux cette volte-face radicale dans ma circonscription et que mes collègues l'ont constatée dans leur circonscription respective. Je déplore la façon dont ils traitent les Mildred Geisel de notre pays, les agriculteurs, les artistes et les petits entrepreneurs. Je trouve leur attitude répréhensible.

Qu'est-ce donc qui incite les députés de notre parti, monsieur le Président, à inonder la Chambre de questions à ce sujet depuis deux mois? J'ai appris à Cambridge que les huit bureaux de comptables agréés avaient envoyé une lettre au ministre du Revenu national (M. Bussières) pour formuler de très graves accusations. Ils se sont plaints de ce que les agents du fisc ne faisaient plus preuve ni d'équité ni d'objectivité. J'ai pris très au sérieux ces accusations de la part de comptables agréés. Ceux-ci ont ajouté qu'il semblait exister un contingentement dans ce district fiscal.

Instruit de cette lettre, j'ai posé des questions au ministre qui s'est montré peu disposé à y répondre. Cependant, alors qu'il répondait à des questions du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et du député de Yellowhead (M. Clark), il a nié catégoriquement l'existence d'un contingentement de ce genre. A ce moment-là, je n'avais pour preuve que l'impression des comptables agréés de Cambridge. Le ministre a continué à nier.

Maintenant, j'aimerais dire que les comptables agréés qui m'ont remis copie de la lettre qu'ils avaient envoyée au ministre étaient unanimes. Avez-vous rencontré bien souvent des membres d'une profession libérale qui sont unanimes dans leur jugement à l'égard d'un ensemble de comportements à l'intérieur de leur région? Qui plus est, ces comptables se réclament de différents partis politique. Ils ont estimé de leur devoir d'informer leur député au sujet d'une attitude qu'ils avaient remarquée à un certain bureau régional. Le ministre a commencé par tout nier; je pense que le ministre ignorait qu'il existait un régime de contingentement au bureau de district de Kitchener. Cependant, il y a à Kitchener un monsieur qui s'occupe de toutes les vérifications. Il s'appelle Donald Cawley. Le lendemain du jour où j'ai posé ma question à la Chambre, le *Kitchener-Waterloo Record* publiait ce qui suit:

Donald Cawley, chef vérificateur du bureau de Kitchener, a dit que les méthodes des vérificateurs de Revenu Canada ont toujours été les mêmes et qu'ils n'ont pas reçu l'ordre de s'en prendre aux contribuables. Il a refusé d'admettre que les vérificateurs étaient régis par des quotas . . .

«Ils ont droit à leur opinion. Nous sommes un pays libre. Mais presque tout ce qu'ils disent est rempli de suppositions . . . S'ils ont des preuves, qu'ils les sortent. Mais en attendant je vais prendre ces choses-là avec un grain de sel.»

Voilà ce qui se passe actuellement. J'ai posé la question que des comptables de Cambridge m'ont signalée. Le ministre a nié et le lendemain, on a nié qu'il existait des quotas à Kitchener. Le vérificateur en chef, M. Cawley, a lui-même nié l'existence de quotas. J'ai posé la question le 19 décembre après qu'on m'eut communiqué une note de service rédigée par le même M. Donald Cawley imposant des quotas à un groupe de vérificateurs qui s'occupent des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 12 millions, autrement dit, des entreprises les plus importantes. Le groupe en question comporte dix vérificateurs et le quota de chacun était fixé à 3 millions par année. Par conséquent, pour la région de Kitchener, cela signifie à peu près 30 millions de perceptions supplémentaires.

● (1240)

Dans un régime où le contribuable établit lui-même sa cotisation deux choses s'imposent: d'abord il est absolument nécessaire de veiller à ce que la loi soit observée et en second lieu, que chacun paie sa juste part d'impôt.